

COMMUNAUTÉ PROTESTANTE ET COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE (1871-1914)

Tous les Lorrains conservent à l'esprit, grâce à la mémoire familiale, quelques anecdotes retraçant des conflits surgis autrefois dans le cadre de la cohabitation entre protestants et catholiques. Les générations présentes portent sur ces conflits un regard étonné ou un jugement amusé comme sur un fait de société sans importance et caractéristique d'une population sortant à peine des brumes des siècles passés.

En fait, ces anecdotes méritent une investigation sérieuse car elles sont le révélateur d'enjeux déterminants des rapports entre les communautés confessionnelles. Et pour la Lorraine, ces enjeux sont quasi nouveaux après 1871, en raison de l'importante immigration protestante.

Jusqu'en 1871, la population lorraine était presque totalement catholique et les protestants ne comptaient guère sur le plan numérique. Ce qui signifie que cette population formait une authentique société, *Gesellschaft* selon la terminologie allemande. Tous les habitants partageaient les mêmes valeurs fondamentales et adhéraient quasi uniformément à une nation. Seules les tensions matérielles et la concurrence sociale introduisaient des conflits; sans pour autant mettre en cause de façon décisive le minimum de cohésion. Graver la hiérarchie sociale, adhérer à des projets politiques différents était légitime depuis les progrès du libéralisme et la formation d'une société ouverte.

Or, au fil des ans, l'afflux régulier et massif des immigrés allemands, en majorité protestants, a renforcé numériquement le petit noyau protestant⁽¹⁾. En conséquence, la population cessa bientôt de constituer une société pour former deux communautés (*Gemeinschaften*), vivant désormais côte à côte, la catholique et la protestante, chacune caractérisée par sa spécificité, sa cohésion, sa volonté de cultiver sa différence. Le lien communautaire, de nature organique est bien plus fort que le lien social qui est de nature contractuelle. Le lien communautaire efface partiellement les autres clivages et notamment à certains moments privilégiés. En définitive, une frontière invisible sépare les deux communautés

1) Voir à ce propos la contribution de Bernardine Kirchmann-Pogorzelski sur *La montée du protestantisme en Lorraine annexée*.

décidées à se distinguer l'une de l'autre, à marquer les différences dans le but de conserver leur intégrité.

Toutefois, le communautarisme lorrain de la période du *Reichsland* présentait des caractères propres qui le distinguait du communautarisme des autres territoires du Reich ou de celui de l'Alsace. D'abord la population catholique n'était pas préparée à une authentique cohabitation avec une autre communauté. Elle s'est trouvée confrontée à une situation nouvelle qui lui faisait perdre sa sécurité. D'où parfois des réactions d'hostilité plus vives, plus brutales, par manque de pratique de la gestion des conflits de frontières. Ensuite, la population protestante venue d'Allemagne avait toujours vécu dans le cadre du système communautaire. Elle a donc fonctionné aussitôt dans les mêmes conditions en Lorraine, sans besoin d'adaptation, à l'instar d'une communauté expérimentée dans le domaine. Enfin, la troisième particularité du communautarisme lorrain réside dans le fait que l'une des deux communautés, la protestante, était composée essentiellement d'immigrés allemands. Cette particularité apporta une dimension supplémentaire aux divers contentieux parce que l'État, dont la vocation est d'arbitrer entre les deux, était plutôt protestant. C'est ainsi que la majorité catholique devint en quelque sorte une minorité sociologique.

La communauté s'apparente à une famille avec sa cohésion et ses exclusions. Les membres de la communauté, comme ceux d'une famille, peuvent s'opposer; ils se retrouvent presque inéluctablement pour faire face à toute menace extérieure; ils s'efforcent de préserver la pérennité du groupe. C'est ainsi qu'agirent entre 1871 et 1918 les deux communautés confessionnelles en Lorraine. Au cours de cette période, la force du lien communautaire avait peut-être atteint son apogée et cela pour deux raisons. La centralisation et le développement du suffrage universel ont mis fin après le milieu du XIX^e siècle à un repli sur soi des communautés qui avaient permis d'éviter tout conflit. La volonté de préserver la spécificité du groupe a ensuite conduit chaque communauté à se crispier devant la volonté croissante de l'État de dépasser les divisions confessionnelles par la reconnaissance de l'individu au détriment du groupe. En second lieu, le brassage accéléré de la population occasionné par les conditions économiques et sociales nées de l'industrialisation et de l'urbanisation a multiplié les contacts entre individus de confession différente et avec eux le risque d'oubli par certains des valeurs spécifiques; devant cette menace, le reste de la communauté a pris en main plus énergiquement la défense de sa pérennité.

En conséquence, la période du *Reichsland* a été marquée par des heurts très sévères entre les catholiques et les protestants de la Lorraine allemande, que ce soit sur le terrain des controverses dogmatiques ou de la mémoire historique, par exemple. Les faits de prosélytisme et les conversions envenimèrent la qualité de la cohabitation; le non-respect des fêtes religieuses particulières de chacun en fit autant. Ce type d'incident demeurait généralement circonscrit géographiquement. Par contre, le problème des mariages mixtes, celui de l'école ou de l'utilisation des cimetières dépassaient les frontières du village. On reprendra ici quelques aspects de ces questions vitales pour chaque camp.

L'atmosphère générale telle qu'elle a pu être ressentie par les protestants est décrite comme suit par l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre de l'église luthérienne :

« Nous prenons régulièrement conscience que comme minorité protestante, nous vivons au sein d'une population catholique stricte et que nous devons combattre sans arrêt. Certes, il n'y a pas d'animosité brutale, ni de persécution; nous sommes sous la protection d'un pouvoir juste et impartial. Mais nous nous apercevons qu'une activité inlassable d'oppression est dirigée contre nous afin de réduire nos droits. Les protestants sans défense sont la proie du prosélytisme, notamment en cas de mariage mixte, particulièrement dans les villes où les protestants immigrés manquent d'enracinement. »⁽²⁾

Les faits liés simplement à des problèmes de cérémonie sont les moins vitaux puisqu'ils ne mettent pas en cause l'intégrité numérique de l'une ou l'autre communauté. Ils mettent généralement en lumière l'attitude intransigeante des autorités catholiques liées par les règles de droit sur lesquelles est fondée leur église. Ainsi, lorsque le *Kriegerverein* de Forbach a voulu organiser, en 1891, l'inauguration d'un monument consacré aux victimes de la guerre de 1871 : refus des curés qui ont avancé qu'ils n'avaient pas le droit de participer à une cérémonie en présence d'un ministre du culte protestant. Leur volonté de faire procéder à une séparation pour que les restes des soldats protestants et des soldats catholiques ne soient pas mêlés avait déjà soulevé l'indignation des protestants. La séparation ne fut pas instaurée, faute de connaître la confession des soldats enterrés. Finalement il y eut deux cérémonies d'inauguration⁽³⁾.

2) Rapport de l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre (1913), Archives du Directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, Strasbourg.

3) Rapport de l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre (1891), Archives du Directoire.

Les frontières venaient d'être retracées et les catholiques ont refusé toute avancée vers un rapprochement. L'idée du pluralisme confessionnel leur était encore étrangère. De même la notion de tolérance ou d'intolérance n'entraînait pas alors dans leur univers mental puisqu'ils étaient les détenteurs de la vérité unique.

L'incident survenu à Gandrange en 1900 a une signification plus complexe. Le curé de cette commune a refusé que la sage-femme du village, parce que protestante, porte un enfant catholique au baptême. Celle-ci alla se plaindre auprès des patrons de la sidérurgie de Rombas, les employeurs des familles, c'est-à-dire les industriels, eux-mêmes majoritairement de confession protestante. Le curé se justifia en se référant simplement aux règles régissant le fonctionnement de son église. Or, le procédé prévu à l'origine ne semble pas avoir choqué les habitants catholiques du village. Condamnant l'attitude du curé, l'un d'eux, un Allemand immigré, fit même remarquer : « chez nous, il n'en est pas ainsi ».

L'évêque de Metz s'en mêla pour rappeler la règle qui disait en substance : une protestante n'est pas admise à participer à une cérémonie catholique et un catholique ne doit pas participer à une cérémonie protestante. En conséquence, une sage-femme protestante ne peut être autorisée à porter un enfant catholique au baptême. Le curé reçut donc l'injonction de faire respecter cette règle à Gandrange. Or cela se faisait parfois dans toute la région. Le curé fut donc accusé de troubler la paix des confessions⁽⁴⁾.

Dans ce cas précis, c'est le curé qui a pris l'initiative de la défense communautaire car dans cette population catholique mal enracinée, formée de nombreux immigrés allemands, ce souci était moins présent.

Parmi les types de rupture de la paix des confessions, citons l'incident survenu à Sarralbe en 1908. Un conférencier protestant ayant exposé que la mère du Christ avait eu d'autres fils et filles, les catholiques présents l'ont interrompu et chassé de la tribune en portant la main sur lui. Ce type d'incident met en jeu les croyances fondamentales; il est de plus en plus rare, car chacun se garde de mener l'offensive sur ce terrain, sachant que cela ne sert qu'à resserrer les rangs, à raffermir la solidarité à l'intérieur du groupe visé par la polémique.

Par contre, lorsque l'inspecteur ecclésiastique de La Petite-Pierre surveillait la parité au sein du corps des fonctionnaires en

4) Archives départementales de la Moselle (A.D. Mos.), 29 J 604.

poste ou nommés à Sarreguemines en 1913, il se demandait s'il fallait voir une volonté délibérée du gouvernement dans le fait que les professeurs de la *Realschule* et du gymnase étaient catholiques pour les deux tiers. On touche ici à un contentieux particulièrement sensible : la parité des confessions au niveau des institutions pour permettre une bonne défense des intérêts de chacun des deux camps⁵⁾.

La procession de la Fête-Dieu en un lieu où vivent aussi des protestants provoquait régulièrement des incidents, soit que les protestants agissaient délibérément pour afficher leur mépris ou leur désapprobation, circulaient à proximité en costume de travail, etc., soit que des curés, tel celui de Phalsbourg, cherchaient à obliger les protestants à décorer leurs maisons à l'occasion du passage de la procession. Ce qui ne manquait de provoquer des réactions d'indignation⁶⁾.

La solidarité communautaire s'exprimait aussi sur le terrain économique et conduisait par exemple l'une des communautés à privilégier des fournisseurs, des artisans et commerçants de son camp. En 1885, un second pharmacien est venu s'installer à Bitche. Apprenant que le nouveau confrère était protestant, l'ancien pharmacien aurait fait des tournées dans les communes voisines accompagné d'un chapelain chargé de dissuader les habitants d'aller dans la boutique d'un « hérétique ». Selon l'inspecteur ecclésiastique alerté, le pharmacien protestant aurait dès lors perdu des clients. Atteint d'une dépression, il en serait mort en véritable victime de l'esprit communautariste. Que les faits soient rigoureusement exacts importe peu⁷⁾. L'idée même qu'il pût en être ainsi suffit. Il est significatif que la responsabilité du malheur soit attribuée à la communauté adverse.

La préoccupation essentielle de chaque communauté consiste à préserver sa force, à verrouiller ses frontières. L'attitude défensive l'emportait car il y a fort longtemps que l'un et l'autre camp sont résignés au statu quo. Quelques tentatives ont encore lieu, très rarement, pour essayer de convertir les tenants de l'autre communauté. Ces tentatives concernaient des individus se trouvant dans une situation de faiblesse matérielle ou morale ou vivant dans des zones de diaspora.

Dans le cas de prosélytisme avéré, il y a presque toujours dépôt de plainte devant les autorités civiles, parfois devant les

5) Rapport de l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre (1913), Archives du Directoire.

6) *Ibidem*.

7) Rapport de l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre (1885), Archives du Directoire.

tribunaux. Ce qui prouve bien que les affaires confessionnelles dépassaient alors largement le cadre privé et familial.

La conversion à l'autre confession se passait dans des conditions qualifiées de douteuses par la partie adverse. Il en fut ainsi du cas survenu à Valmont. Un jeune homme protestant venu d'ailleurs et employé dans une ferme de cette commune est devenu catholique à l'instigation du curé à la suite d'un grave accident dont il a réchappé. Révolté, le père du jeune homme encore mineur a aussitôt porté l'affaire devant les autorités civiles. Le président de Lorraine lui-même a saisi l'évêque de Metz pour lui en faire part. Selon la version du curé appelé à s'expliquer, le jeune homme se serait gravement blessé avec une fourche. Ignorant sa confession, il aurait alors couru à son chevet. Et c'est à la seconde visite seulement que le jeune homme aurait évoqué son appartenance confessionnelle, ajoutant qu'il souhaitait devenir catholique. Rétabli miraculeusement, le jeune homme aurait alors fréquenté le culte catholique pour ensuite être baptisé par le curé qui ne prit pas la précaution de consulter ses parents⁽⁸⁾. Ainsi le curé a exploité une circonstance particulière pour gagner un fidèle supplémentaire : le jeune homme se trouvait en danger de mort; d'où l'indignation des protestants.

Un cas de tentative de conversion est survenu également à Metz en 1884. Les immigrants allemands les plus pauvres, frappés par la maladie, étaient généralement transportés dans un hôpital de la ville, officiellement non confessionnel, mais dirigé dans la pratique par des religieuses catholiques. Selon les sources protestantes, ces dernières se seraient livrées au prosélytisme, notamment auprès de ceux qui étaient le plus sérieusement atteints. Des malades se plaignirent auprès du pasteur protestant affecté à l'hôpital. Le maire, puis le président de Lorraine ont rejeté la plainte; ce dernier suggérant même d'éloigner le pasteur afin que « la paix des confessions ne soit plus troublée à l'avenir ». La presse catholique salua « cette victoire ». Le pasteur fit publier sa version des faits dans la *Metzer Zeitung*. Le conseil d'administration de l'hôpital porta plainte contre le pasteur, réclamant même une peine de prison à son encontre. Tout au contraire, le tribunal de Metz reconnut les faits de prosélytisme comme fondés⁽⁹⁾.

Enfin, un autre cas qui déboucha sur un procès en 1904. Le curé de L'Hôpital accusa le pasteur d'avoir versé 50 Mark à des

8) A.D. Mos., 19 J 604.

9) P.V. de la séance de la paroisse luthérienne de Metz, 28 novembre et 27 février 1884 et Otto MICHAELIS, *Aus der Geschichte der Metzer Evangelischen Gemeinde*, Metz, 1911, p. 393-395.

personnes pour qu'elles rejoignent le protestantisme. La controverse, relayée par la *Volkstimme* aboutit à une plainte du pasteur; le procès révéla au contraire que le curé avait tenté de récupérer ses anciens fidèles avec de l'argent⁽¹⁰⁾.

Finalement, les tentatives de conversion se firent rares. Les faits ne sont jamais clairement établis car les conversions résultaient toujours de circonstances particulières ou dramatiques et ne découlaient pas d'une adhésion réfléchie et mûrie.

Le prosélytisme ne constituait plus le front principal entre les deux communautés. La confrontation avait alors lieu autour de deux points chauds : les mariages mixtes et la question de l'utilisation des cimetières⁽¹¹⁾. Le mariage mixte, le *funeste mariage mixte*, représentait la menace principale pour la pérennité de la communauté. Il signifiait que l'un des conjoints acceptait de se marier à l'église de l'autre communauté, accomplissant ainsi comme une désertion, même s'il demeurait fidèle à son église d'origine. Le moment crucial survenait avec l'arrivée d'enfants au foyer mixte. C'est là que l'on parlait de « défaite » ou de « victoire » selon que le baptême se déroulait à l'une ou à l'autre église.

Avant 1871, la Lorraine catholique ne connaissait guère ce problème. Les catholiques ont pris conscience de son caractère de gravité au fil des années : la crainte de l'affaiblissement de la communauté s'installa. Les autorités catholiques réagirent vivement tout au long du *Reichsland*. La crainte n'était pas formulée explicitement de voir la communauté subir un affaiblissement numérique. On évoquait simplement, du côté catholique, les risques de perversion; l'on plaignait plutôt les personnes vouées à la perte par une union avec un protestant.

L'habitude fut prise à l'évêché de rassembler des données statistiques pour mesurer l'évolution du nombre des mariages mixtes. Selon le premier bilan, 2 009 mariages ont été enregistrés à Metz entre 1876 et 1880 dont 408 étaient des mariages mixtes, soit le quart, un taux élevé. Mais il s'agissait surtout de mariages entre Allemands. Or, là-dessus, 126 seulement ont été célébrés à l'église catholique; c'est dire l'importance des « défaites » catholiques et le préjudice subi par la communauté. Bien plus, le rapport indique encore que même sur 126 mariages catholiques, il arrive que « la

10) Rapport de l'inspecteur ecclésiastique de la Petite-Pierre (1904), Archives du Directoire.

11) Sur l'ensemble de la question, Alfred WAHL, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade (1871-1939)*, Catholiques, Protestants et Juifs, démographie, dynamisme économique et social, relations et attitudes politiques, Strasbourg, Coprur, 1982.

partie catholique se laisse circonvenir et les enfants deviennent protestants ». Le rapport alarmiste souligne que la population allemande augmente non du fait de l'immigration mais à la suite des mariages mixtes avec des catholiques locaux. La peur de l'affaiblissement de la communauté catholique s'est installée. « La situation est donc des plus graves et l'avenir religieux de la ville de Metz doit causer de sérieuses préoccupations », dit le rapport du 3 mai 1881⁽¹²⁾.

L'évêque ordonne une nouvelle enquête en 1900 portant sur les vingt années précédentes et sur toute la Lorraine annexée. Bien qu'ayant constaté une absence de fiabilité des résultats, le rédacteur du rapport final en déduit quelques enseignements crédibles sur la période 1890-1900. Sur les 27 865 mariages enregistrés à l'état civil, dont 3 409 à Metz, 2 509 étaient des mariages mixtes (1 224 à Metz) soit :

- 1 498 à l'église catholique, dont 656 à Metz,
- 1 011 à l'église protestante, dont 568 à Metz.

Le rapport observe que le conjoint catholique a été « perverti » dans 253 cas (détournement de l'église ou passage à « l'hérésie »). 63 protestants seulement étaient passés au catholicisme.

A l'issue de la bénédiction du mariage mixte dans l'une ou l'autre église, la cause était loin d'être entendue. Même si l'église catholique exige de la partie protestante comme condition du mariage la promesse d'élever les enfants à venir dans la religion catholique, ces promesses, en quelque sorte arrachées, ne sont pas toujours tenues et précisément parce qu'elles n'ont presque jamais de caractère spontané. D'où le souci des autorités catholiques de pouvoir se faire une idée de la situation réelle sur le plan de la confession des enfants issus de mariages mixtes s'étant déroulés à l'église catholique. Pour la période 1890-1900, le bilan aurait été le suivant : 304 mariages mixtes dont tous les enfants sont protestants et 687 dont tous les enfants sont catholiques. Bilan peu fiable ajoute le rapporteur sceptique quant à l'importance des « victoires » catholiques.

A propos du classement par régions géographiques et selon les catégories sociales, le rapport parle d'« échelle maudite », avec en tête la ville de Metz, suivie des cités industrielles ou ouvrières, puis des villes de garnison comme Sarreguemines : 1 056 mariages de 1890 à 1900 dans cette ville dont 188 mixtes et 73 à l'église protes-

12) A.D. Mos., 29 J 406; ainsi que pour les bilans statistiques concernant les mariages mixtes.

tante, soit moins de la moitié. Les mariages mixtes sont en général favorables à l'église catholique :

	mariages	mixte	à l'église catholique
Thionville	561	110	58
Forbach	588	103	72
Sarrebourg	240	58	32
Montigny	291	56	36

A l'issue du mariage, rien n'était joué. Ainsi à Sarreguemines de 1890 à 1900, les enfants sont tous protestants dans 183 cas et catholiques seulement dans 54 cas. Les curés de Thionville et de Phalsbourg signalent la même situation. C'est dire que les conjoints protestants reviennent fréquemment sur leur engagement.

Toutefois, les paroisses rurales sont encore à l'abri de « cet affreux fléau des mariages mixtes ». Ce qui autorise les curés à se féliciter de la rigueur de la loi de leur église : « la sévérité de l'église sur la célébration des mariages mixtes forme une excellente barrière à l'invasion du fléau dans les campagnes ».

Même son de cloche du côté protestant. Les rapports sont alarmistes. A Sarreguemines, selon le recensement de 1885, les catholiques auraient « gagné » pour ce qui concerne les enfants dans 104 cas de mariages mixtes et les protestants seulement dans 56 cas. Les données étant contradictoires, il y a eu de toute évidence noircissement du tableau dans les deux camps. Les pasteurs se déclaraient impuissants devant les moyens de dissuasion et aussi de représailles dont disposaient les curés qui brandissaient la menace de refus des sacrements ou l'excommunication. « Devons-nous continuer à laisser faire ? », écrit l'inspecteur ecclésiastique de La Petite-Pierre : « il faut une disposition réglementaire à laquelle le pasteur peut se référer afin de ne pas encaisser l'odieux d'une intervention personnelle ». Demande vaine; jamais les autorités protestantes n'ont voulu imiter les méthodes des catholiques.

Les pasteurs se contentèrent de regretter l'indifférence de leurs fidèles par rapport aux mariages mixtes. Ils cédaient trop aisément à leur gré. Mais que faire devant les méthodes des prêtres catholiques comme celui de Forbach qui menaça de ne pas célébrer le mariage si la future épouse, de confession protestante et déjà enceinte, refusait de s'engager à baptiser l'enfant à venir à l'église catholique ? « On spéculé sur la tolérance protestante. »

Au total, chaque camp avait des raisons de se plaindre : les catholiques parce qu'en dépit de l'attitude raide et intolérante de

de leur église, ils ne « gagnent » pas chaque fois lors d'un mariage mixte, les protestants parce qu'ils ne réussissent pas à annuler systématiquement, à l'occasion des baptêmes, toutes les « défaites » subies lors des mariages mixtes.

Devant l'ampleur prise par les mariages mixtes, l'évêque de Metz, Monseigneur Benzler, est intervenu directement et publiquement en 1909. Son vicaire général, J.-B. Pelt, publia d'abord trois articles dans la *Revue ecclésiastique de Metz* sous le titre : Conduite à tenir par le confesseur à l'égard des mariages mixtes. Il rédigea ensuite lui-même une lettre pastorale consacrée aux mariages mixtes¹³. Il en résulta un tollé général dans le *Reichsland* et dans tout le *Reich* au sein des milieux libéraux et de la Ligue évangélique (*Evangelische Bund*).

La *Metzer Zeitung* se fit l'interprète sur le plan local de toute l'indignation contre les propos de Pelt et de l'évêque. Le premier a prévu trois moments pour l'intervention du curé : lorsqu'il apprend qu'une liaison mixte est en formation, les lendemains du mariage et enfin la période consécutive à la naissance d'un enfant. Cinq devoirs incombent au curé lors de la première phase : il doit d'abord s'opposer catégoriquement au mariage et chercher à obtenir la rupture par la partie catholique. En cas d'échec, il doit tenter d'obtenir que le mariage se déroule à l'église catholique. En cas de nouvel échec, le curé devra refuser l'absolution. Si l'union devient inévitable, il s'agira d'obtenir de la partie protestante la signature des engagements exigés d'elle. Enfin, le confesseur devra poursuivre ses investigations pour vérifier s'il n'y a pas néanmoins danger pour l'église catholique.

Lors de la seconde phase, celle des lendemains du mariage et en cas d'échec, le curé peut être amené à rappeler que le mariage devant le pasteur est nul et à demander l'excommunication du catholique n'ayant pas obéi. En fait, il est conseillé au curé de se montrer prudent et opportuniste si le mariage a eu lieu dans l'intimité et qu'un public large l'ignore.

Enfin, lors de la troisième phase, celle de la première naissance, le curé doit intervenir à nouveau auprès du père ou de la mère pour obtenir d'eux que l'enfant soit catholique. Ce sont surtout les méthodes conseillées à ce propos qui ont révolté les adversaires des catholiques : les menaces ou la ruse.

13) Principaux extraits de ces documents dans Alfred WAHL, *op. cit.*, p. 722-730.

Le contentieux opposant les deux communautés autour des cimetières a toujours provoqué une double intervention extérieure : des communes qui en étaient propriétaires, de l'État qui légiférait pour régler l'usage par les deux parties. Ces deux partenaires se heurtaient à l'église catholique qui avait une position claire et rigide sur ce point. Pour elle, le cimetière était un lieu sacré, donc consacré lors de son ouverture. En conséquence, il n'était pas question d'admettre qu'y soient inhumés des non-catholiques. Les protestants, au contraire, ne voyaient aucun inconvénient à l'existence de cimetières mixtes.

Le problème s'est posé à partir du moment où des minorités protestantes s'étaient installées dans des communes jusque-là exclusivement catholiques. A plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle, l'État a pris des dispositions, mais sans apporter une solution claire à tous les cas. Il était bien prévu que la commune devait prévoir deux parties bien distinctes, avec entrées séparées lorsque deux cultes étaient pratiqués sur son territoire. Apparemment, cela ne valait pas s'il n'y avait pas de culte pour les quelques rares protestants. Dans ce cas, les catholiques exigeaient que les morts de ces derniers soient enterrés dans un coin du cimetière avec les enfants catholiques non baptisés et les suicidés. Indignés, les protestants exigeaient que leurs morts soient enterrés dans les rangs, à côté des catholiques.

Le *Reich* adopta la législation française imprécise, mais rencontra des cas de plus en plus fréquents avec l'augmentation du nombre des immigrés allemands de confession protestante qui s'installèrent dans des agglomérations jusque-là exclusivement catholiques⁽¹⁴⁾. Ainsi à chaque décès de protestant dans une commune où il n'y avait qu'un culte catholique, l'incident était possible.

Les protestants escomptant l'appui de l'autorité allemande, refusèrent généralement l'inhumation quasi indigne dans un coin du cimetière et réclamèrent l'enterrement dans les rangs. De fait, le pouvoir allemand, appliquant la législation à la lettre, favorisa l'enterrement dans les rangs des défunts protestants dès lors que le culte n'était pas pratiqué dans la commune et si la famille le demandait explicitement. Devant l'intransigeance du curé suivi par le maire, les protestants se résignaient souvent à l'inhumation dans le fond abandonné du cimetière, là où s'accumulait aussi la végétation fanée des tombes.

14) Exposé du problème dans tout le *Reichsland* dans Alfred WAHL, *op. cit.*, p. 697-713.

Le premier incident date du début du *Reichsland*. Une protestante ayant été inhumée exceptionnellement au cimetière du Sablon en 1870, durant le blocus, le curé du lieu fit des démarches auprès du maire et de la famille jusqu'à l'obtention, deux années après, de l'exhumation du corps et son transfert dans un cimetière protestant en Alsace⁽¹⁵⁾.

Après une période relativement calme au cours des années quatre-vingt, les incidents se multiplièrent jusqu'à la guerre. Les directeurs de cercle se déplacèrent parfois sur place pour forcer le curé et le maire à laisser se dérouler l'inhumation d'un protestant (à Varsberg près de Saint-Avold). A L'Hôpital (1904), le corps d'un protestant d'abord inhumé dans le coin des suicidés fut exhumé sur ordre de l'administration puis inhumé dans les rangs. Cette attitude provoqua la rébellion des autorités catholiques qui luttèrent pied à pied contre le président de Lorraine qui jugea inutile d'introduire une partie séparée réservée à l'inhumation des protestants.

Le cas du cimetière de Fameck est symbolique de l'attitude de l'administration : le Conseil impérial refusa l'introduction d'une séparation du cimetière voulue par la municipalité et le curé. Les protestations de Mgr Benzler furent vives et ouvrirent une polémique dans la presse. Refusant toujours l'enterrement des protestants dans les rangs, l'évêque fut présenté par les Libéraux comme particulièrement intolérant (1904).

Au début de 1905, les catholiques lancèrent, avec succès, une pétition visant à faire respecter les règles catholiques relatives aux cimetières alors que le *Landesausschuss* débattait des incidents successifs survenus. Rien n'y fit. Jusqu'à la guerre, les catholiques durent reculer, non sans nouveaux incidents et nouvelles polémiques qui gagnèrent la presse de tout le *Reich*⁽¹⁶⁾.

* *
*

A compter de 1871, la société lorraine a donc fait l'apprentissage d'un communautarisme complexe. Sa dimension confessionnelle, examinée ici, a pris une importance croissante au fil des années. Tous les conflits de frontière existant traditionnellement entre protestants et catholiques dans les pays d'ancienne cohabitation sont devenus le lot quasi quotidien des Lorrains annexés.

15) A.D. Mos., 29 J 440.

16) *Ibidem*, 29 J 441-443, y compris de nombreux articles de presse figurant dans les liasses.

La gestion du communautarisme par la base catholique et ses prêtres a été souvent laborieuse; faute d'expérience, ils ont cru pouvoir imposer leurs normes rigides malgré tout. Déjà doté d'une pratique ancienne, les protestants immigrés ou ceux nombreux venus d'Alsace ont, au surplus, parfois bénéficié de l'appui du pouvoir politique, lui-même partisan d'un véritable libéralisme dans ce domaine et souhaitant plus de tolérance. Généralement, et sauf dans la question des cimetières, l'État a su assumer son rôle d'arbitre entre les communautés.

A la veille de la Grande Guerre, le communautarisme fonctionnait à plein; il venait même d'atteindre un seuil maximum comme dans toute l'Europe occidentale peuplée de protestants et de catholiques.

Alfred WAHL